

## Glossaire des termes utilisés dans La traite des fourrures depuis 1787

**Agent principal:** après 1820, désigne l'agent chargé d'un district. Il participe aux profits de la traite des fourrures.

**Traiteur principal:** après 1820, désigne l'agent qui a charge d'un poste important où son supérieur, l'agent principal, ne réside pas. Le traiteur principal participe lui aussi aux bénéfices de la traite des fourrures.

**Commis:** après 1820, désigne un agent subalterne qui est chargé des écritures et qui, dans certains cas, a charge d'un petit poste éloigné ou d'un poste temporaire. Il n'a pas droit aux bénéfices de la traite.

**Orcadiens:** désignation ethnique d'un certain nombre d'engagés et de quelques agents de la Compagnie de la baie d'Hudson. Les Orcades sont situées au nord de l'Écosse et de nombreux employés de la Compagnie en étaient originaires.

**Chef de poste:** après 1820, désigne un engagé supérieur qui a charge d'un petit poste éloigné ou d'un poste temporaire.

**Charrette de la rivière Rouge:** voiture à deux roues de grandes dimensions conçue pour les déplacements dans la prairie et pouvant transporter jusqu'à une demi-tonne de chargement. Ces voitures étaient fabriquées sans pièces de métal et tiraient probablement leur origine des charrens canadiens employés aux postes du Saint-Laurent et des Grands-Lacs. On les associe habituellement aux Métis chasseurs de bison.

**Transfer, The:** terme employé par certains résidents anglophones de la Rivière-Rouge pour désigner l'union avec le Canada, réalisée en 1869-1870.